

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Secrétariat Général*

DIRECTION DE LA MODERNISATION ET  
DE L'ACTION TERRITORIALE

SOUS-DIRECTION DE LA CIRCULATION  
ET DE LA SECURITE ROUTIERES

SERVICE DU FICHIER NATIONAL  
DES PERMIS DE CONDUIRE

Affaire suivie par Mme  
Fax

Réf. SP/PPP/N°

Paris, le 10 JAN. 2013

Maître Olivier DESCAMPS  
5 rue Pierre Lavoye  
95300 Pontoise

Maître,

Par courrier en date du 15 novembre 2012, vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. Jean-Jacques

Après un examen attentif de son dossier, il apparaît que la lettre référence 48N relative à l'infraction relevée à son encontre le 18 janvier 2010 a été retournée à mes services avec la mention «n'habite pas à l'adresse indiquée», ce qui ne lui a pas permis de suivre le stage obligatoire prévu à l'attention des conducteurs en période probatoire donnant lieu à reconstitution de points.

Dans ces conditions, les rectifications nécessaires ont été effectuées dans son dossier de permis de conduire, lequel a recouvré provisoirement sa validité, afin de lui permettre de suivre cette formation.

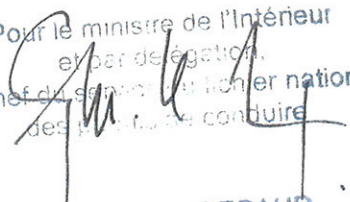
En conséquence, la lettre référence 48SI qui lui a été adressée est à considérer comme nulle et non avenue.

De ce fait, il a été demandé au préfet de la Corse du Sud de mettre un terme à la procédure de restitution du titre de conduire engagée à son encontre, en application de l'article L.223-5 du code de la route.

Je vous précise que votre client recevra prochainement une lettre référencée 48N lui indiquant notamment les modalités de ce stage.

S'agissant des autres aspects de votre requête, je vous informe que, dans la mesure où un recours contentieux a été formé devant le tribunal administratif territorialement compétent, vous serez directement avisé par cette instance de la décision qui sera prise concernant votre client.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur  
et par délégation,  
le chef du service fichier national  
des permis de conduire  
  
Guillaume AUDEBAUD